

Eolien

| Communes | Opérateur | CDE | Décision CDE | Résultats |
|--|------------|------------|--------------|---|
| Guiscard ; Flavy-le- Meldeux ; Golancourt ; Le Plessis-Patte- d'Oie | Maïa Eolis | 19/03/2010 | A suivre | Conseil : Le Bureau d'étude n'ayant pas connaissance de l'état d'avancement de la ZDE du Pays Noyonnais, a localisé des projets dans les secteurs proposés par la communauté de communes. Il n'avait pas eu connaissance des discussions lors du passage en CDNPS (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites) du projet de ZDE du Pays Noyonnais. Les membres font remarquer que les motivations sont les mêmes en ZDE ou en PC éolien. Ils demandent ainsi d'attendre l'approbation de la ZDE du noyonnais. La DDT souhaite quant à elle que le Bureau d'études envoie les études environnementales sur le suivi du parc existant ainsi que les conventions concernant les mesures environnementales. |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |